

Secrétaire départementale: Rachel SUGNEAU

Contact: 06.87.82.27.58

Mèl : fo.ddfip52@dgfip.finances.gouv.fr Site Internet : http://www.fo-dgfip-sd.fr/052/

#### Compte rendu CTL du 3 juillet 2017

Ont participé en qualité de représentantes titulaires FO Rachel Delacourt, Catherine Durand, Céline Lefèvre et Rachel Sugneau.

## 1) Organisation du réseau départemental (vote)

La directrice rappelle qu'il n'y aura pas de fermeture de trésoreries au 1<sup>er</sup> janvier 2018, cependant un certain nombre de réorganisations laisse envisager le pire pour les services.

Toutes les opérations de réorganisation ont fait l'objet de l'accord du 1<sup>er</sup> ministre.

## O Rattachement de la Brigade De Vérifications (BDV) à la DIRCOFI Est :

Le directeur du pôle RH explique qu'un certain nombre de BDV ont déjà rejoint des DIRCOFI dans le cadre de la professionnalisation des vérificateurs.

Les emplois de vérificateurs, soit 3 A (dont un vacant actuellement) sont transférés fonctionnellement et hiérarchiquement à la DIRCOFI Est, l'emploi d'IP chef de brigade sera, quant à lui, redéployé.

Les vérificateurs bénéficient d'une priorité pour suivre l'emploi mais restent rattachés géographiquement au département d'implantation et pourront prétendre à un régime indemnitaire particulier. Ils effectueront des vérifications sur des dossiers d'entreprises situées dans leur département d'implantation ou dans des zones limitrophes.

FO demande que deviendra l'IP actuellement responsable de la BDV et du PCE et le devenir du PCE. La directrice répond qu'elle ne sait

pas encore! FO insiste et la directrice répond finalement que le PCE passera sous la coupe d'un nouveau responsable mais qu'elle n'a pas pris de décision.

L'avenir de l'IP responsable de la BDV n'est pas encore décidé. Il garde, quoiqu'il arrive, une garantie de maintien au département. Tout se décidera en fin d'année.

	FO	SOLIDAIRES	CFDT
POUR			
CONTRE	4	1	
ABSTENTION			1

# O Transfert du SIE de Langres vers le SIE de Chaumont au 1<sup>er</sup> janvier 2018

Le directeur de pôle RH explique que le transfert du SIE de Langres sur Chaumont permet de saisir plusieurs nouvelles opportunités métiers.

Ce transfert concerne 5 emplois B et un emploi C (le A n'étant pas concerné). En matière de gestion RH, les agents pourront soit suivre la mission à Chaumont, soit exercer leur garantie de maintien à résidence. Pour cette dernière option, ils pourront

- soit travailler à distance pour le SIE de Chaumont jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2018 (date à laquelle les emplois devraient être pourvus par le mouvement national de mutations)
- soit rejoindre le SIP ou la trésorerie de Langres en fonction des vacances éventuelles

A ce stade, la direction ne prévoit de transférer qu'un seul emploi sur le SIP de Langres. FO intervient estimant que le transfert d'un seul emploi semble sous calibré au regard de la charge annoncée sur le SIP de Langres (cf modifications de périmètres ci-dessous). La directrice répond que la décision définitive s'effectuera lors du CTL emplois de décembre 2017.

Au niveau du SIE de Chaumont, les 5 emplois pourront être installés physiquement dans l'actuelle zone accueil du SIE puisque l'accueil se fera dès début 2018 au rez de chaussée de la cité administrative dans les locaux libérés par la préfecture.

Les agents doivent impérativement se positionner avant le 31 août 2017. FO souhaite que la direction précise que leurs réponses

doivent être envoyées sur la BALF RH sachant que le directeur de pôle quittera ses fonctions à compter du 12 août.

	FO	SOLIDAIRES	CFDT
POUR			
CONTRE	4	1	1
ABSTENTION			

# Passage de l'OPH de la trésorerie de Saint Dizier OPH et Etablissements hospitaliers en comptabilité commerciale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018

Le directeur du pôle GP rappelle que les organismes publics sont contraints à des économies de gestion. Le passage à la dématérialisation les oblige à investir dans des outils informatiques coûteux et pas forcément compatibles avec leurs logiciels comptables.

Le conseil d'administration de l'OPH de Saint Dizier a délibéré favorablement le 3 juillet pour le passage de la gestion des OPH en comptabilité commerciale.

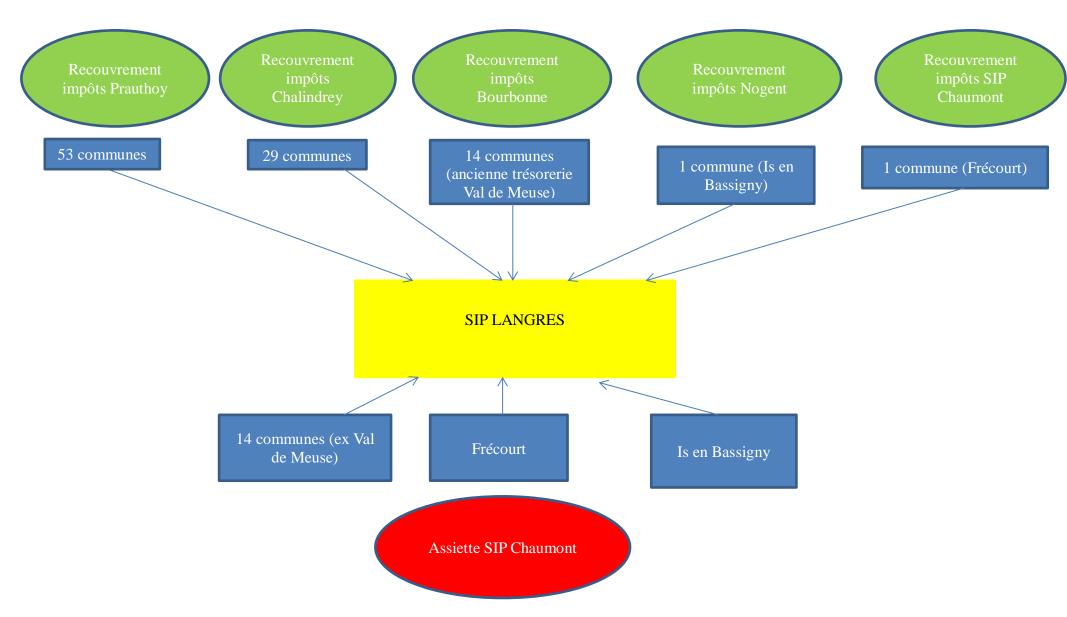
Les emplois sont évalués à 5 Equivalents Temps mais ne seront pas redéployés en raison de 3 futurs départs en retraite et l'augmentation de charges liées au transfert des établissements hospitaliers.

L'accueil physique de l'OPH représente 80% de la charge, diminuant considérablement l'accueil au sein de la trésorerie et permettant ainsi un déménagement dans les locaux rue du Brigadier Albert le plus vite possible (courant 2018).

	FO	SOLIDAIRES	CFDT
POUR			
CONTRE	4	1	1
ABSTENTION			

# O Modifications de périmètres au 1<sup>er</sup> janvier 2018

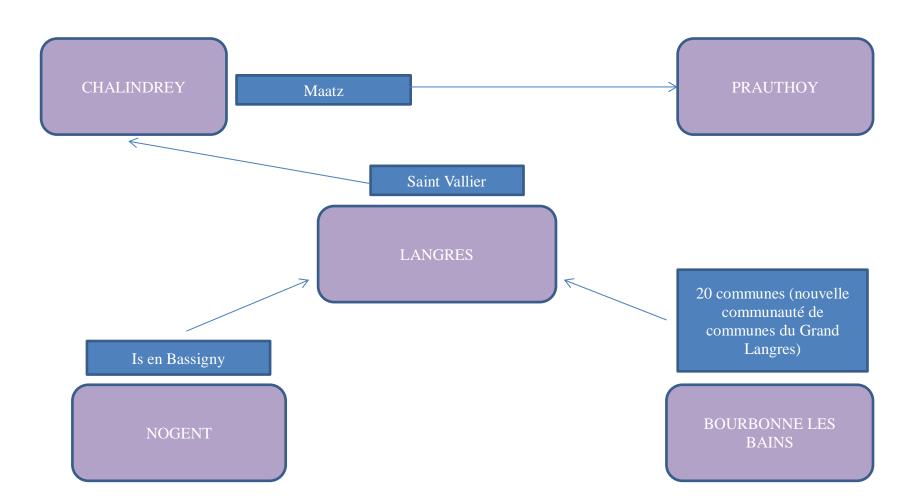
## 1) Activité recouvrement et assiette



FO fait remarquer que les trésoreries perdent une mission importante pour laquelle les agents se sont énormément investis. FO ajoute que le SIP de Langres voit son activité en matière de recouvrement et d'assiette considérablement augmenté et qu'il faudra impérativement revoir le calibrage de l'effectif du SIP. La directrice étudiera les besoins en matière d'emploi à l'occasion du futur CTL emplois prévu en décembre.

La CFDT a quand même osé demander pourquoi le recouvrement des impôts de Bourmont et Andelot n'avait pas été transféré au SIP de Chaumont !!! On peut légitiment s'interroger sur le rôle de ces « représentants du personnel » : défense des agents et structures ou accompagnement de la direction !

## 2) Activité SPL



Et la CFDT demande pourquoi la gestion de la communauté de communes du pays de Chalindrey, de Vannier Amance et de la région de Bourbonne les Bains n'a pas été transférée à la trésorerie de Chalindrey. Si la direction a besoin d'idées pour fermer des trésoreries, qu'elle demande à la CFDT!

La directrice ajoute que, si notre département doit faire des efforts en matière d'emplois, il faudra revoir le devenir des petites trésoreries et s'appuyer sur les maisons de service au public particulièrement présentes dans le Sud Haute-Marne.

FO ajoute que le service public s'éloigne de plus en plus de l'usager et que c'est inacceptable.

	FO	SOLIDAIRES	CFDT
POUR			
CONTRE	4	1	1
ABSTENTION			

Un CTL sera convoqué à nouveau sur les sujets pour lesquels l'ensemble des syndicats ont voté CONTRE. La CFDT s'étant abstenu sur le transfert de la BDV aux DIRCOFI, l'avis est réputé donné!

# 3) Informations sur les primes de caisse, guichet et adjoints versées en 2016

Le directeur de pôle RH communique les informations relatives aux différentes primes suite à la demande émise par FO lors du dernier CTL.

La somme de 4580 € a été versée à 50 agents au titre de la prime de caisse. 8142,86 € ont été versés à 45 agents pour la prime d'accueil. Les versements de ces primes font l'objet d'un recensement annuel en décembre pour versement au cours du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année suivante.

14 agents ont bénéficié de l'ACF adjoint d'un montant de 45,88 € mensuels.

## 3) Questions diverses

- FO demande à la direction si les inscriptions aux concours peuvent faire l'objet d'une publication sous ULYSSE local car plusieurs collègues ont omis de s'inscrire, faute d'avoir vu l'information, visible uniquement sur Ulysse national. FO ajoute que, précédemment l'information était communiquée à l'ensemble des agents par mail. La directrice répond qu'en effet l'information peut faire l'objet d'une publication au niveau local et va se rapprocher du service formation.
- FO demande où en sont les aménagements et déménagements au sein de la rue Bouchardon. La directrice répond qu'elle attend le déménagement des domaines pour libérer les locaux à destination de la division des affaires juridiques. Les domaines rejoindront les locaux occupés actuellement par les RH qui, eux même, rejoindraient les services du Budget Immobilier Logistique. Elle précise que c'est susceptible d'évoluer et que les agents seront concertés sur la future organisation.

  Le directeur du pôle RH évoque les problèmes de sanitaires du 2<sup>ème</sup> étage. Une entreprise spécialisée doit intervenir pour trouver d'où vient le problème d'écoulement et résoudre le problème lié à l'absence de tout à l'égout. Il ajoute que malheureusement ces difficultés ne seront sans doute pas résolues à l'arrivée des collègues de la rue de Lorraine.
- Solidaires évoque l'absence de mise à jour des répondeurs des Centre des Finances Publiques notamment pour les horaires d'ouverture. La directrice répond que la mise à jour fait l'objet d'un marché public et qu'elle préfère attendre les instructions du Service de Relations au Public de la DG en raison du coût relativement onéreux.
- FO aborde les difficultés rencontrées par l'envoi d'une seule sacoche par semaine des services déconcentrés. Le directeur du pôle GP répond qu'en cas de grosse volumétrie, des sacoches supplémentaires peuvent être envoyées, hormis les envois à destination du service comptabilité qui doivent être effectuées uniquement le vendredi.
- Solidaires évoque le mail relatif à l'alerte sécurité informatique et demande si le service Budget peut fournir à l'ensemble des agents du département une clé USB. La direction répond que la difficulté ne relève pas de la clé en elle-même mais de son utilisation et encourage les agents à utiliser le logiciel ESCALE.

- Solidaires évoque la livraison des doubles écrans au SIE de Chaumont. Le directeur du pôle RH répond que le marché national n'étant pas encore ouvert, il ne peut effectuer la commande de matériel.
- La CFDT exprime son mécontentement quant au fait que la femme de ménage de la trésorerie d'Andelot intervienne lors de sa pause déjeuner, l'obligeant à soulever ses pieds et la dérangeant avec les odeurs de produits ménagers. Le directeur de pôle RH répond que cette organisation relève sans doute d'un accord local entre la comptable et la femme de ménage. FO s'étonne qu'un tel sujet puisse être abordé en CTL et particulièrement lors de ce CTL dont le sujet principal prête à de très grandes inquiétudes sur notre réseau.

De plus, cette organisation est peut être faite dans l'intérêt de la femme de ménage et en accord avec les collègues.

• L'accueil des nouveaux arrivants se déroulera le vendredi 1<sup>er</sup> septembre 2017 selon un dispositif identique aux années précédentes, à savoir qu'une réunion aura lieu le matin, suivi d'un buffet déjeunatoire puis les collègues rencontreront les différents pôles l'après-midi. Ils rejoindront leur affectation lundi 4 septembre.